

SUMMONS TO DEFENDANT SOMMATION ADRESSÉE AU DÉFENDEUR

Under Section 22 of the Provincial Offences Act
Aux termes de l'article 22 de la Loi sur les infractions provinciales

Ontario Court
of Justice
Province of Ontario

Cour de Justice
de l'Ontario
Province de l'Ontario

TD 189801

You are charged with the following offence
Vous êtes accusé(e) de l'infraction suivant

On the
Le day of yr an 20 at à

Name
Nom Last/Nom de famille First/Prénom Middle/Initiale

Address
Adresse Number and Street/N° et rue

At À Municipality/Municipalité P.O./C.P. Province Postal Code/Code postal

Did commit the offence of
Vous avez commis l'infraction suivante

Type of offence - ie. Drive under Suspension

Contrary to
Par dérogation à Legislation - ie. Highway Traffic Act (HTA)

Section Article 53 (1)

Therefore you are commanded
in Her Majesty's name to appear
before the Ontario Court of
Justice

À ces causes, au nom de Sa
Majesté, vous êtes sommé(e) de
comparaître devant la Cour de
Justice de l'Ontario

At À Court location, court date, court time & courtroom for First Appearance

On the
Le day of
yr an 20 at à
Courtroom/Salle d'audience
et de comparaître par la suite chaque fois que le tribunal l'exigera de façon à ce que vous soyez jugé(e) selon la Loi.

Issued this day - Délivré ce jour

yr an 20

Signature of Provincial Offences Officer
Signature de l'agent d'infractions provinciales

Summons confirmed
Sommission confirmée Summons cancelled
Sommission annulée
this le day of yr 20 by par
A Judge or Justice of the Peace
Juge ou juge de paix

Driver's Licence No. N° du permis de conduire
Sex Sexe Birthdate Date de naissance Plate No. N° de plaque d'immatriculation
Juris / Jur Commercial Y/O

CVOR CECVU NSC CNS CVOR No. - NSC No. / N° du CECVU - N° du CNS
Officer Badge No. & Unit

Officer No. Matricule de l'agent de police Unit Groupe Code Witnesses Témoins P.I. P.D. D R P

Note This summons is issued under Part III of the Provincial Offences Act.
Cette sommation est émise aux termes de la partie III de la Loi sur les infractions provinciales.